
Conseil d'administration

Séance du 14 février 2018

ORDRE DU JOUR

A – FINANCES

- A1 : Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2017
- A2 : Compte de gestion 2017
- A3 : Compte administratif exercice 2017
- A4 : Affectation du résultat
- A5 : Budget primitif 2018
- A6 : Subventions 2018 aux associations
- A7 : Agression d'un sapeur pompier volontaire : autorisation d'ester en justice et de recourir au ministère d'un avocat
- A8 : Règles d'attribution des titres restaurant : complément
- A9 : Fonds pour la construction ou l'aménagement d'un centre de première intervention – commune de NIHERNE

B - FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- B1 : Prise en charge financière par le centre hospitalier de Châteauroux des interventions effectuées par le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre à la demande du centre de réception et de régulation des appels (CRRA 15) en cas de défaut de disponibilité constaté des transporteurs sanitaires privés, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
- B2 : Avenant n°1 au partenariat de formation professionnelle mutualisée territorialisée entre le CNFPT et les six SDIS de la région Centre – Val de Loire
- B3 : Construction d'un nouveau centre d'incendie et de secours à Saint-Août : convention entre la commune de Saint-Août et le service départemental d'incendie et de secours de l'Indre.
- B4 : Accord de partenariat entre le SDIS 36 et l'aéroport Châteauroux Centre
- B5 : Partenariat entre le SDIS 36 et l'UGAP : autorisation donnée au président de signer la convention de partenariat
- B6 : Marchés de prestations de nettoyage et d'entretien courant des locaux à usage de bureau du SDIS de l'Indre n° 2015—11-40 et n° 2015-11-41 : avenants n° 1

C – PERSONNEL

- C1 : Rapport d'activités du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
- C2 : Convention relative à l'intervention des services du Département de l'Indre auprès du SDIS
- C3 : Projet d'avenant à la convention de partenariat entre les SDIS de l'Indre et d'Ille et Vilaine pour l'organisation de deux concours d'accès au grade de caporal de sapeurs-pompiers professionnels

DIVERS

- D1 : Décisions prises au bureau du 3 novembre 2017